

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Formation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h35 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 28 juin 2024 :

Monsieur POLET, demande que soit rajouté au point 14 « vote des MCCC de l'IUT », les termes « selon l'article 6 ».

Le relevé de décisions de la séance plénière du Conseil de la Formation et Vie Etudiante du 28 juin 2024 est **adopté avec 16 voix pour et 1 abstention**.

2. Présentation du VP et du rôle du CFVE :

Monsieur le Vice-Président Formation se présente aux nouveaux conseillers et demande à faire un tour de table. Il informe aussi sur le rôle et les prérogatives du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante.

3. Information sur le rapport public parcoursup 2024 :

Ce point est présenté par Monsieur PETIT, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante. Le document est très volumineux, il retrace les données Parcoursup pour chaque formation.

Pas de remarque sur ce point.

4. Vote des CAL, CGEV et attendus parcoursup et mon master 2025 :

4.1 CAL, CGEV, attendus locaux parcoursup :

Monsieur PETIT expose ce point et précise que les CAL Parcoursup sont issues d'une négociation avec le rectorat et que le document mis au vote est ce qui est remonté au rectorat qui doit arbitrer.

En l'absence de remarque les CAL, CGEV et attendus locaux Parcoursup **sont adoptés à l'unanimité**.

4.2 CAL, COL et CGEV mon master 2025 :

Monsieur PETIT précise que ces chiffres ont été fixés en accord avec les Directeurs de composantes.

En l'absence de remarque les CAL, COL, CGEV **MonMaster sont adoptés à l'unanimité.**

5. Vote des maquettes DU Tremplin :

Monsieur VAN OOST, Directeur du Pôle formation et vie étudiante présente ce point et précise que ces maquettes sont habituellement votées en conseil de composante. Le PFVE n'en dispose pas et que donc, dans ce cas, les maquettes doivent être votées au CFVE. Il rappelle également le but du DU tremplin et précise que les intitulés de la maquette sont imposés par la région car ce DU est financé par le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL).

Les conseillers demandent si les étudiants qui ont validé le DU tremplin bénéficient d'une équivalence pour une licence. Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante répond que ce n'est pas appliqué car ce n'est pas voulu à l'unanimité par les responsables pédagogiques.

Monsieur PETIT, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante, précise qu'il n'y a pas d'équivalence mais que cela peut être valorisé dans les formations par d'autres moyens.

Monsieur MAES demande si les étudiants sont au courant qu'ils peuvent demander à faire valider, dans certaines formations, les crédits obtenus en DU. Monsieur VAN OOST, Directeur du Pôle formation et vie de l'étudiant, répond que certains étudiants de DU ne le savent pas.

Les maquettes des DU Tremplin **sont votées à l'unanimité.**

6. Avis sur la répartition du budget de la CVEC 2025 :

Madame CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante rappelle que c'est la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants qui a instauré la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et précise son périmètre. Elle propose aux conseillers de voter la répartition CVEC, à savoir 13,80€ par étudiant pour le FSIE, 6,90€ par étudiant pour le centre de santé et le reste pour les appels à projets et projets transversaux.

La répartition du budget CVEC 2025 est **adoptée à l'unanimité.**

7. Information HCERES et future offre de formation :

Ce point est présenté par Monsieur PETIT, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante. Il précise que nous sommes actuellement dans la phase d'évaluation. Des entretiens ont eu lieu en octobre et une réponse de l'HCERES est attendue pour mi-janvier.

Il fait aussi lecture des différentes étapes concernant la nouvelle offre de formation.

Il met l'accent sur la baisse globale des effectifs.

Monsieur BRICOUT, DGS adjoint, précise que l'accréditation est pour une durée de 5 ans et qu'accréditation ne veut pas dire ouverture d'une formation. Il note également le grand

nombre de parcours au sein des formations de l'UPHF (plus que dans les universités de même taille que l'UPHF), ce qui entraîne l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement.

Monsieur BALUTET se demande si cette baisse n'est pas due au nom de l'université. Pour lui, le terme « polytechnique » fait penser au terme technique qui ne parle pas aux littéraires.

Monsieur HENRY pense qu'il faut alors plus parler de problème de soutenabilité des formations et que l'on nous demande de travailler sur la nouvelle offre alors que nous n'avons pas encore eu de retour de l'HCERES. Il indique aussi qu'il faut faire attention à l'alternance qui est contrôlée par les organismes financeurs.

Monsieur POLET précise que les parcours servent aussi à alimenter les masters.

Monsieur PETIT mentionne que le but de ces groupes de travail est aussi que chacun soit informé des enseignements qui sont dispensés dans les autres composantes et d'éventuellement en mutualiser quelques-uns.

8. Information sur le bilan Qualiopi, focus sur les conseils de Perfectionnement :

Madame ROSELLE, Cellule d'Aide au Pilotage, précise ce qu'est Qualiopi et que les établissements d'enseignement supérieur publics accrédités par l'HCERES (et les écoles d'ingénieurs évaluées par la CTI) sont réputés satisfaire à cette obligation de certification qualité. Elle rappelle le périmètre de Qualiopi et ses différents acteurs au sein de l'UPHF.

Le bilan Qualiopi 2024 ainsi que le calendrier 2025 ont présentés. Un focus est fait sur les conseils de perfectionnement.

Monsieur ATTAL affirme que ce cadrage des conseils de perfectionnement ne lui convient pas et que le premier problème mentionné par les étudiants sont les MO/MP.

Monsieur PETIT précise que dans le cadre d'un pilotage qualité, ce cadrage est nécessaire.

Monsieur HENRY note qu'il n'y a pas de retour et d'amélioration par rapport à ces enquêtes et que les étudiants pensent que ça ne sert à rien, d'où le taux de réponse.

Madame ROSELLE annonce la création d'un comité des usagers et va travailler sur la communication des résultats de ces enquêtes.

9. Vote sur les critères de sélection pour les sorties « bienvenue en France » :

Madame CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, rappelle que dans le cadre du dispositif « Bienvenue en France », des sorties et événements sont proposés aux étudiants internationaux.

Les places disponibles étant limitées sur certaines sorties, la mise en place de critères s'avère indispensable face à la demande croissante.

Il est évoqué par les conseillers qu'avec ces critères, ce sont peut-être les mêmes étudiants qui vont participer aux sorties pendant toute l'année.

Madame CALLENS répond que nous ferons le bilan dans un an et si besoin nous reverrons les critères.

Les critères de sélection pour les sorties « bienvenue en France » **sont adoptés à l'unanimité.**

10. Vote dur les critères d'attribution des prêts PC :

Madame CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, rappelle aux conseillers que le prêt de PC a débuté à l'Université Polytechnique Hauts-de-France en avril 2020 suite à la crise sanitaire (COVID) et à la généralisation des cours en distanciel. L'UPHF avait fait l'acquisition de 50 PC pour répondre à la demande. L'offre s'est généralisée grâce à la CVEC, l'UPHF dispose actuellement d'une flotte de 400 PC. L'offre a toujours été suffisante pour répondre à la demande jusqu'à présent. Une nouvelle application développée par la DNUM avec les services impliqués (le Service Commun de la Documentation et le Pôle Formation et Vie Etudiante) a été mise en œuvre depuis octobre 2024. Lors des réunions, il a été demandé de préciser les critères d'attribution de prêt au cas où la demande viendrait à augmenter sensiblement.

Monsieur POLET fait remarquer que le besoin et les motivations de l'étudiant (le critère 4) ne sont pas la priorité 1 ? Ne faut-il pas ajouter « pour les étudiants ne répondant pas au critère 1, 2 et 3 ».

Madame CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, fera un bilan de ces critères en fin d'année prochaine.

Les critères d'attribution des prêts PC **sont adoptés à l'unanimité.**

11. Information sur les projets SCD coconstruits avec les étudiants :

Madame MEURIN UYSTEPRUYST, Service Commun de la Documentation, présente ce point et fait part des différents projets.

- L'aménagement des patios en salles de travail extérieures. Ce projet est financé par la CVEC. L'an prochain, un bilan sur l'utilisation de ces salles sera fait.
- Le projet Quiétude avec de nombreuses actions mises en place comme des goûters, de la médiation animale, un programme d'actions dédié à la relaxation et à la gestion du stress, financé également par la CVEC.

12. Questions diverses :

En l'absence de question la séance est clôturée à 17h35.

Etaient présents

M. PETIT, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mmes et MM CAMP, LACAZEDIEU, ATTAL, BALUTET, POLET.

Collège 2 : Mmes et MM CHIFRI ALAOUI, RICHARDOT, HENRY, HIJAB, PETIT, REVAUX.

Collège 3 : Mmes et M. LEDOUX, MEURIN UYSTEPRUYST, MAES.

Collège 4 : Mme WATTEAU.

Membres de droit sans voix délibératives : M. BRICOUT.

Invités sans voix délibératives : Mme et M. CALLENS-DEBAVELAERE, VAN OOST.

Pouvoirs :

M. BOURGOIS à Mme WATEAU

Mme MONIER à M. HIJAB

Fait à Valenciennes, le 17 mars 2024.

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Dorian PETIT